



Régulièrement et notamment au cours de ces dernières semaines, plusieurs cas de démarchages abusifs, de vols par ruse ou encore d'escroqueries ont été signalés sur le département.

Les personnes vulnérables, et plus particulièrement les seniors, sont les cibles privilégiées de certains individus qui savent user de différents stratagèmes pour commettre leurs méfaits.

Pour éviter ce type de mésaventure qui peut vous coûter cher, la gendarmerie des Vosges vous invite à suivre ces quelques recommandations.

AU QUOTIDIEN → ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !



- ✓ Verrouillez votre porte à clé, même lorsque vous êtes chez vous
- ✗ De nuit, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes (celles au RDC, sur rue ...)
- ✗ Ne dissimulez pas vos clés sous un paillason, un pot de fleurs ...
- ✓ Faites équiper votre porte d'un œillette ou d'un entrebâilleur
- ✓ Entrez vos outils et échelles dans un local fermé
- ✗ N'inscrivez que votre nom sur la boîte-aux-lettres.
Évitez les termes comme « veuf, veuve, madame ou mademoiselle »



UNE VISITE À VOTRE DOMICILE → SOYEZ VIGILANT !



- ✗ Vous ne connaissez pas la personne, **n'ouvrez pas la porte.**
- ✓ Peu importe la qualité ou la profession de votre visiteur :
 - ✦ Exigez la présentation d'une carte professionnelle
 - ✦ À la moindre incertitude, **ne le laissez pas entrer**
- ✓ En cas de doute, renseignez-vous auprès de la mairie, de l'administration/entreprise que le démarcheur dit représenter ou appeler la gendarmerie
- ✗ Votre interlocuteur se montre **insistant voire menaçant, contactez la gendarmerie**
- ✗ Ne signez aucun document, surtout s'il ne vous semble pas clair
- ✗ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où se trouvent vos bijoux, votre argent ou vos objets de valeur
- ✗ Ne vous laissez pas distraire et veillez à ce que personne ne se déplace seul dans les pièces de votre maison.



SI VOUS ÊTES VICTIME



- ✗ **N'OPPOSEZ AUCUNE RÉSISTANCE**
- ✓ Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant le physique et la description de votre agresseur/voleur (ou de son véhicule) et contactez **IMMÉDIATEMENT** la gendarmerie



AB-123-CD 08

BON À SAVOIR → OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS



Les personnes âgées isolées, ou qui peuvent se sentir vulnérables ou menacées, ont la possibilité de s'inscrire gratuitement auprès de la brigade de gendarmerie de leur lieu de domicile pour en bénéficier.